



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 MAI 2023 A 19H

Convocation du 13 MAI 2023

Présents : M. Lavalette Christian, M. Boutet Christophe, Mmes Dubroca Magalie, Guéry Marie-Paule M. Chassériaud Eric, Mmes Cornell Barbara, Guigné Ghislaine, MM Richard Quentin, Baudrit Jean-Yves

Secrétaire : M. Richard Quentin.

Pouvoirs : M Lhéritaud Aymeric a donné procuration à M Baudrit Jean-Yves.

Ordre du jour :

- Décision modificative n°1 pour le budget 2023.
- Projet de décision pour la dématérialisation de la transmission des actes communaux (délibérations – arrêtés)
- Economies d'énergie : devis pour la salle des fêtes et l'école et demande de subventions.
- Mise en sécurité de l'installation électrique et du joug de la cloche à l'église : devis et demande de subvention.
- Salle des fêtes : devis pour l'installation de stores.
- Point sur les travaux en cours et les projets.
- Tour de table.

Procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 11 avril 2023 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Décision modificative n°1 pour le budget 2023.

Projet de décision pour la dématérialisation de la transmission des actes communaux (délibérations – arrêtés).

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de la légalité. Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

Economies d'énergie : devis pour la salle des fêtes et l'école et demande de subventions.

Dans le cadre des économies d'énergie dans les bâtiments communaux, le conseil municipal de réaliser des travaux et de demander une subvention de 45% auprès du Département:

- A l'école : montant des travaux : 6 343,73 € TTC
- A la salle des fêtes : montant des travaux : 5 265,83 € TTC.

Mise en sécurité de l'installation électrique et du joug de la cloche à l'église : devis et demande de subvention.

Monsieur le Maire rappelle, qu'afin de sécuriser le clocher, il est indispensable de procéder à deux opérations, la mise en sécurité électrique et le remplacement du joug de la cloche. Le montant des travaux s'élève à 9 969.12 € TTC et pourrait être subvention par le Département à hauteur de 30% du montant HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Salle des fêtes : devis pour l'installation de stores.

Le conseil choisit la pose de rideau anti-feu.

Point sur les travaux en cours et les projets.

- DECI : le dossier de subvention pour le projet de Rouchave est accepté. Les travaux de Figers ne sont pas terminés.
- Parvis de l'église : l'appel d'offres est mis en ligne, la fin de la remise des plis est fixée au 12 juin 2023.
- Place de Meussac : nous sommes en attente du résultat de l'étude hydraulique

Tour de table.

- Madame Gyslaine Guigné a remis des fleurs dans les timbres du temple et de l'église.
- Il y a un figuier à enlever sur la toiture du temple
- Les invitations pour le pot de mi-mandat du 16 juin seront à distribuer pour la fin de semaine.
- Le bulletin municipal paraîtra mi-juillet.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le mardi 6 juillet à 19h.

Le Maire,

Christian Lavalette.